

CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

Rapport de la Commission des finances chargée d'examiner le préavis n° 2025/34

Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines Crédit-cadre annuel 2026

En date du 14 octobre 2025, les sous-commissaires de la COFIN rattachés à la direction LEA se sont entretenus au sujet du préavis mentionné en titre avec M. Etienne Balestra, chef du Service des parcs et domaines (SPADOM), M. Stéphane Peruzzo, adjoint au chef de service, ainsi que Mme Nathalie Bovet, cheffe comptable de la Direction LEA.

Le crédit-cadre annuel du Service des parcs et domaines (SPADOM) permet de mener des travaux de rénovation et de réhabilitation sur le domaine public, dans les parcs, les promenades et les plantages ainsi que dans les vignobles, les domaines agricoles et les forêts. Il permet aussi de rénover les locaux et les installations du service afin de les adapter aux normes de sécurité actuelles.

Situation des crédits-cadres ouverts pour les années 2021 à 2025

La situation des crédits-cadres des années 2021 à 2025 figure aux point 4 du préavis. Ces derniers restent ouverts 5 ans et la date d'engagement des premières dépenses pour chaque objet doit avoir lieu durant l'année concernée. Ce critère est respecté. Pour l'ensemble de ces crédits-cadres, aucun dépassement n'est prévu.

Crédit-cadre 2026

Pour 2026, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'143'000.-, en augmentation de CHF 43'000.- par rapport au crédit-cadre de CHF 3'100'000.- voté pour 2025.

Le préavis détaille l'ensemble des projets prévus au sein du crédit-cadre 2026 au point 5. Les investissements les plus importants concernent la poursuite du financement du Plan Canopée (Préavis N° 2021/24, financé par le biais du Plan Climat) pour CHF 1'180'000.-, des travaux de réfections urgents de certains ouvrages dont le SPADOM est propriétaire afin d'assurer leur sécurisation pour CHF 300'000.-, la réfection de la toiture du bâtiment ECA 533 (Chalet de la ville et étable) et la mise en place d'un système de ventilation naturelle pour CHF 280'000.- et des travaux de changement de terre dans le futur parc de Victor Ruffy pour CHF 230'000.-.

Le financement par le Fonds communal du développement durable (FDD) se monte à CHF 400'000.-. Ces contributions concernent notamment l'adaptation du sol à l'esplanade de Valency et la replantation de la zone de la fontaine, la rénovation énergétique de bâtiments dont le SPADOM est propriétaire et la sécurisation d'arbres majeurs.

Conclusions de la Commission des finances

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'143'000.- pour couvrir les frais relatifs à la rénovation, à l'adaptation et à la réhabilitation des parcs et domaines pour l'exercice 2026 ;
2. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 par le budget du Service des parcs et domaines, rubrique n° 31.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique n° 31.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. d'accepter le prélèvement sur le Fonds communal du développement durable pour un montant total de CHF 400'000.- et de porter ce prélèvement en financement de l'amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
5. de porter en financement de l'amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1, les subventions qui pourraient être accordées.

Après discussions, la COFIN s'est prononcée de la manière suivante sur les conclusions du préavis 2025/34, le 27 octobre 2025 : 10 OUI, 0 NON, 3 ABSTENTIONS.

Lausanne, le 27 octobre 2025

Mathias Paquier et Samuel de Vargas